

Journée d'étude du REHAL (Réseau Français « Recherche-Habitat-Logement »)
Axe « Vulnérabilités résidentielles »
Responsables : Florence Bouillon, Agnès Deboulet, Pascale Dietrich-Ragon, Yankel Fijalkow

Appel à communications

Illégalismes de logement et vulnérabilités résidentielles : les politiques publiques face à l'habitat illégal (Nord / Sud)

Lieu : INED, 133 boulevard Davout, 75020 Paris

Date : 5 décembre 2014

Organisateurs :

Valérie Clerc (IRD – CESSMA)
Thomas Aguilera (Sciences Po Paris-CEE)

Nous proposons d'explorer dans cet atelier les liens entre illégalité et vulnérabilité résidentielle au prisme de la notion d'illégalisme. Le fait d'habiter dans des conditions illégales représente un risque urbain, car il implique une véritable vulnérabilité juridique. En situation d'informalité ou d'irrégularité, l'habitant est hors normes, hors encadrement, hors règles, « hors la loi » aux yeux des autorités publiques. Certains de ses droits ne sont pas reconnus au même titre que pour les autres citoyens. Le risque provient de ce que l'État peut appliquer une sanction : l'expulsion pour le squat, la destruction pour le bâti illégal, voire même des amendes ou des incarcérations lorsque le droit pénal s'empare de ces questions. L'insécurité foncière et immobilière, qui se transforme en insécurité sociale et résidentielle, est de fait provoquée par les acteurs publics, qui contribuent à rendre illégaux des pans entiers de ville ou des groupes précis de populations en édictant la norme. Mais d'un autre côté, comme l'ont montré les nombreux travaux sur l'économie informelle, le développement de pratiques à la marge des réglementations permet une certaine flexibilité à la base de l'économie de subsistance par le contournement de règles trop rigides pour être respectées. Enfin, les situations d'illégalité (surtout quand elles sont massives et collectivement organisées) peuvent faire évoluer l'action publique.

La notion d'illégalisme, forgée par Michel Foucault à propos de l'univers carcéral, offre un outil d'analyse de ces situations. Pratiques illicites associées à des groupes sociaux distincts, les illégalismes sont considérés comme un élément indispensable du fonctionnement social, notamment à travers la régulation dont elles font l'objet. La notion permet de souligner la fausse neutralité des catégories juridiques qui représentent l'« ordre » et le « désordre » comme des faits historiques stables, objectifs et universels. Elle invite à considérer l'action publique sous l'angle de la gestion des illégalismes, vue comme répertoire d'actions (de la tolérance à la sanction en passant par la transaction) répondant à des stratégies et intérêts, voire comme mode de domination de l'État. Enfin, elle permet d'aborder les actes illégaux comme moteur de changement. L'illégalisme résidentiel peut donc apparaître à la fois comme une remise en cause des catégories du légal et de l'illégal et comme une opportunité de les faire évoluer, apparaissant à la fois comme un problème et une solution, pour les habitants et pour les pouvoirs publics qui adoptent souvent des postures ambivalentes, au Nord comme au Sud.

À travers cet atelier, nous souhaitons aborder la question des politiques publiques ciblant les illégalismes de logement, de façon triple. (1) Montrer comment les désignations et définitions des illégalités de logement (dans les lois, règlements ou objectifs des politiques publiques) contribuent ou non à la vulnérabilité résidentielle. (2) Analyser de façon comparative, et de façon croisée entre le Nord et le Sud, les politiques publiques mises en œuvre (expulsion, normalisation, relogement, légalisation), ciblant les squats, les bidonvilles et les quartiers informels. Répondent-elles à des stratégies institutionnalisées de la part des décideurs (lesquelles, suivant quels intérêts et principes ?) ou ces derniers, démunis, ne font-ils que réguler ou bricoler des dispositifs dans l'urgence ? Ces politiques contribuent-elles alors à fragiliser ou au contraire à sécuriser les trajectoires résidentielles ? Les ressources affectées par les acteurs publics à travers ces politiques, reçues et réappropriées par les habitants, apparaissent-elles comme des contraintes ou des opportunités ? (3) Identifier les stratégies (individuelles ou collectives, discrètes ou ouvertes, contraintes ou volontaires) de résistance ou de contestation des habitants qui, loin d'être passifs, ont développé des compétences quotidiennes et sont capables de faire changer des politiques urbaines. Comment font-ils bouger les lignes en dépassant les règles ? Dans l'idée d'interroger la possibilité de mener des comparaisons Nord / Sud sur le sujet, nous appelons des communications présentant des travaux empiriques sur des villes du Nord comme du Sud, et proposant des pistes de réflexion pour d'éventuelles comparaisons croisées pour de futures recherches.

Les propositions de communication (sous la forme d'un résumé de 300 mots) doivent être envoyées à Valérie Clerc (valerie.clerc@ird.fr) et Thomas Aguilera (thomas.aguilera@sciencespo.fr) avant le 9 novembre 2014. Les auteurs seront informés de leur participation avant le 15 novembre, mais aucun article écrit ne sera attendu (seulement une communication, qui pourra par la suite donner lieu à des travaux collectifs menant à des publications dans le cadre du REHAL).